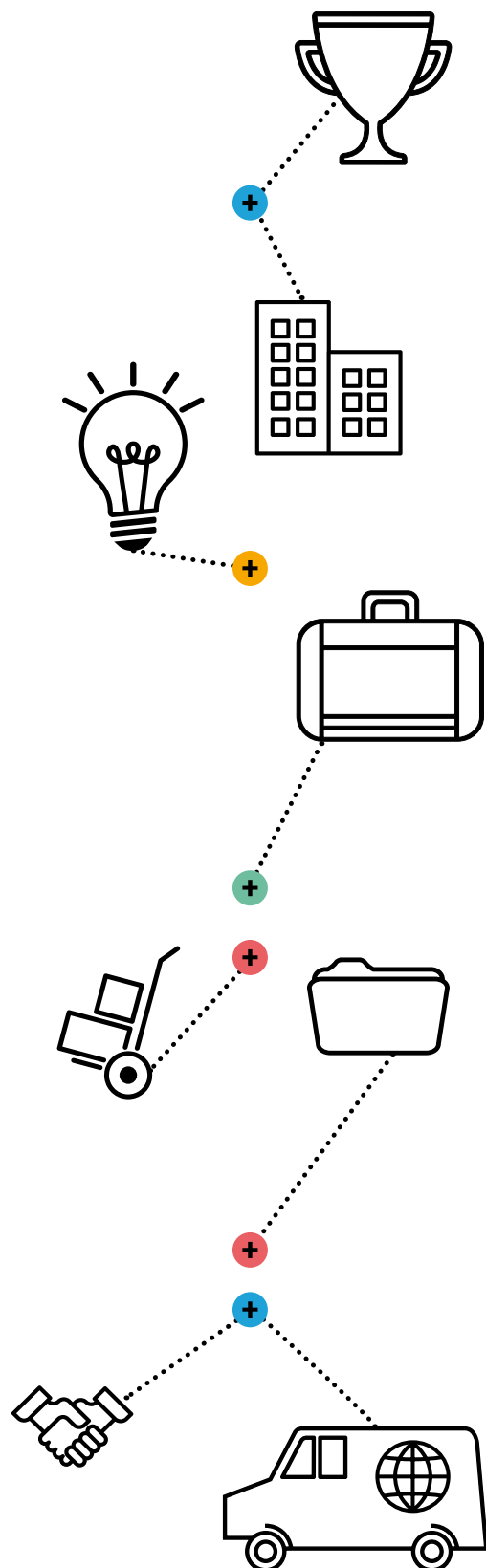


DONNEZ À VOTRE ENTREPRISE UNE ADRESSE SUR INTERNET

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR



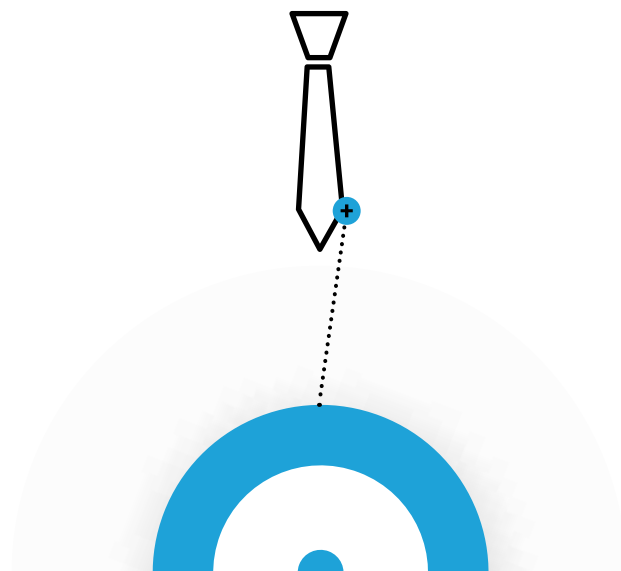
ÉDITO

Parce qu'Internet transforme les structures de l'économie, les CCI de France font du développement des usages numériques une priorité de leurs actions d'appui aux entreprises.

Pour vous apporter un appui complet dans votre accès au numérique, votre CCI vous :

- **Informe**, de façon à décrypter les enjeux du numérique pour votre entreprise ;
- **Accompagne**, afin de favoriser l'identification des besoins et le suivi des projets de votre entreprise ;
- **Forme**, pour permettre l'acquisition et la consolidation des compétences utiles à la numérisation de votre entreprise.

Retrouvez toutes les informations importantes pour votre développement numérique sur le site de votre CCI !



INTRODUCTION

UNE ADRESSE INTERNET POUR QUOI FAIRE ?

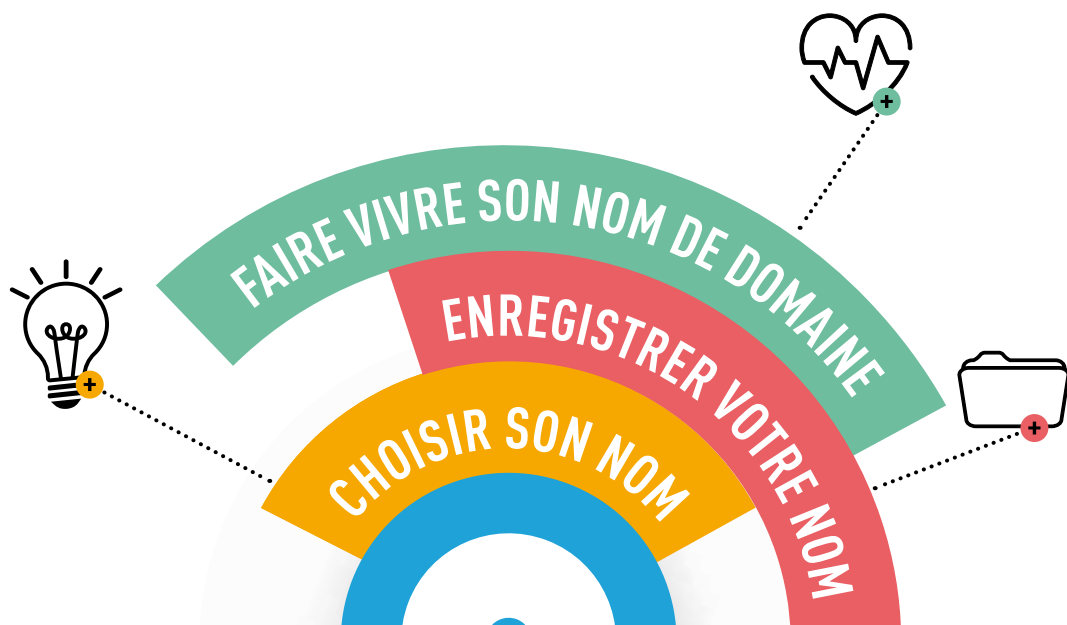
Votre adresse Internet est l'équivalent de votre adresse postale, sur Internet. Elle vous permet de mettre un site en ligne sous votre propre nom, de recevoir des courriels... Votre adresse se compose d'un nom – appelé nom de domaine – suivi d'une extension, par exemple .fr, .com, etc.

Vos clients et tous ceux qui s'intéressent à votre activité peuvent y trouver toutes les informations que vous jugez bon de leur communiquer, ou découvrir votre existence, grâce aux moteurs de recherche. Et vous pouvez, bien sûr, y vendre vos produits.

Une fois enregistrée, cette adresse n'appartient qu'à vous : vous êtes seul à pouvoir l'utiliser, dans le monde entier, aussi longtemps que vous le décidez. Elle reste la vôtre, même si vous changez de prestataire informatique ou Internet. Vos contacts vous suivent...

Avoir une adresse Internet crédibilise votre entreprise. Elle peut en dire long sur elle et, en cela, lui apporter une publicité peu onéreuse. C'est votre identité, votre signature sur le Web.

C'est pourquoi il est important de bien choisir votre nom de domaine et votre extension...





CHOISIR SON NOM DE DOMAINE

UN NOM QUI VOUS RESSEMBLE

Si vous utilisez déjà un nom, une marque ou un produit pour désigner votre entreprise – et si vous en êtes satisfait – le mieux est sans doute de les reprendre dans le nom de domaine que vous allez créer.

Pour plus de visibilité, il peut être intéressant d'y intégrer le nom de votre métier ou de votre secteur (charpentier, métaux...) ou celui de votre ville ou de votre région d'activité.

PHASE DE TESTS

Vous avez trouvé votre nom ? Testez-le auprès de vos relations. A-t-il le même sens pour les autres que pour vous ? Le trouvent-ils facile à retenir ? Ou à déchiffrer quand il est écrit ? Donne-t-il une bonne image de votre entreprise ou de votre projet ? Vous voulez l'utiliser à l'international ?

Vérifiez alors que, dans les principales langues, il n'a pas d'autres sens : grossier, négatif ou... ridicule. Prenez aussi quelques précautions si vous utilisez les accents : les non-francophones n'ont pas forcément les bons caractères sur leur clavier !

ATTENTION À LA CONCURRENCE

Cherchez les variantes les plus évidentes : avec un trait d'union en plus ou en moins, au singulier ou au pluriel, au féminin ou au masculin, avec une orthographe phonétique... Si vous pensez qu'un concurrent indélicat pourrait les utiliser pour profiter de votre réputation, posez-vous la question de les réserver aussi.

D'une manière générale, mieux vaut vérifier, au moment de l'enregistrement, que ces noms proches du vôtre

n'ont pas déjà été pris. Si la réponse est oui, orientez-vous vers un nom plus éloigné.

Vérifiez enfin que votre nom de domaine ne correspond pas à une marque déposée auprès de l'Institut national de la Propriété industrielle. Une première recherche peut être effectuée sur le site bases-marques.inpi.fr. Ces précautions vous permettront de ne pas porter vous-même atteinte aux droits d'autrui.

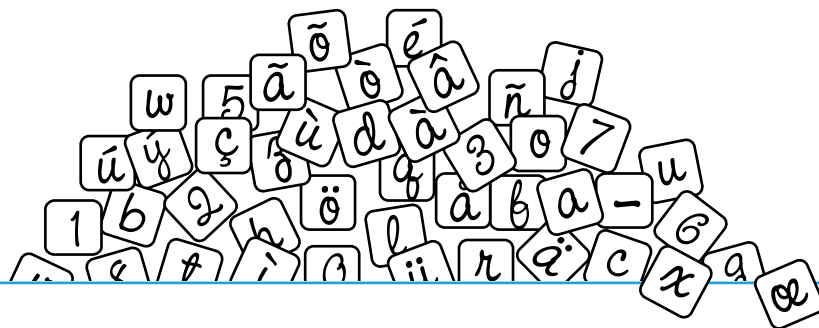


CHOISIR SON NOM DE DOMAINE

UNE OU PLUSIEURS EXTENSIONS

Pour ces raisons liées à la concurrence, il est conseillé, en France, de déposer *a minima* un nom de domaine sous les deux extensions les plus courantes : .fr et .com. Mais il peut être intéressant de réserver aussi les extensions des pays dans lesquels vous

comptez vous développer et, pourquoi pas, une des nouvelles extensions régionales – .bzh, par exemple pour la Bretagne – ou encore une extension générique en lien avec votre activité, comme .banque.



EN CLAIR

Comment se compose une adresse Internet ?

- D'abord d'un nom de domaine qui comprend une suite de caractères choisis parmi les lettres de l'alphabet, y compris celles qui comportent un accent, les chiffres de 0 à 9 et le signe « - », qui ne peut être placé ni au début, ni à la fin. Ce nom de domaine ne doit pas comprendre plus de 63 caractères, ni un caractère unique ni seulement deux caractères alphabétiques. Attention, certains mots peuvent être soumis à examen préalable s'ils laissent soupçonner des contenus illicites, incitant, par exemple, à la haine ou à la violence.
- Le nom de domaine est suivi d'une extension, du type .fr ou .com, pour ne citer que les plus connues.

Certaines extensions se rattachent à un territoire géographique, c'est le cas du .fr, tandis que d'autres sont génériques et peuvent désigner une catégorie d'utilisateurs ou d'usage, comme .banque pour les sites Internet relatifs aux établissements bancaires.

Chaque extension est gérée par un organisme chargé de définir ses règles d'attribution, d'assurer son fonctionnement technique et de maintenir sa base « Whois », qui recense tous ses titulaires de noms de domaine.

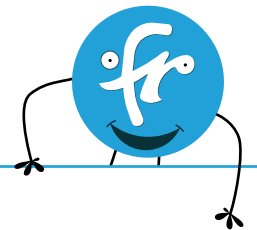
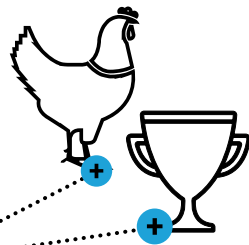


CHOISIR SON NOM DE DOMAINE

ET SI MON NOM N'EST PAS DISPONIBLE...

Dès cette étape, vous pouvez vérifier si le nom que vous avez choisi est disponible. L'Afnic, l'association qui gère les extensions liées au territoire français – dont le [.fr](#) – met à votre disposition un moteur de recherche à l'adresse [réussir-en.fr](#). En outre, en saisissant « vérifier disponibilité nom de domaine » sur votre moteur de recherche, vous trouverez facilement où vous assurer de la disponibilité de votre nom sous les autres extensions, dont le [.com](#). Cette recherche sera effectuée pour vous par la majorité des revendeurs, quand vous passerez à la phase « enregistrement ».

Si un tiers a déjà déposé votre nom patronymique ou votre nom de société, et que vous jugez qu'il n'était pas légitime pour le faire, prenez d'abord contact avec lui pour comparer vos arguments et rechercher une solution à l'amiable. Certains organismes qui gèrent les extensions pourront vous transmettre ses coordonnées après vérification de la légitimité de votre demande. L'Afnic a par ailleurs mis en place une procédure de résolution de litiges, appelée Syreli et accessible à l'adresse [syreli.fr](#). Ne faites appel aux tribunaux qu'après avoir étudié ces autres recours.



À SAVOIR

Choisir le [.fr](#)

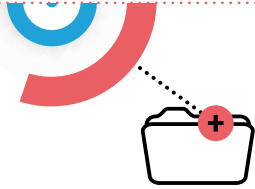
Comme le nom que vous avez choisi pour décrire votre activité, l'extension qui va s'y ajouter n'est pas neutre, elle « parle » aux internautes.

Sur le Web, plus de 3 internautes français sur 4 recherchent spontanément les sites des entreprises françaises sous l'extension [.fr](#), synonyme de proximité et de réactivité en cas de besoin...

Vous avez aussi de bonnes chances de capitaliser sur le crédit généralement accordé aux produits français, dans et hors de nos frontières. Ces dernières années, de nombreuses jeunes entreprises ont construit leur stratégie de succès sur Internet en s'appuyant sur la « marque France ».

L'Afnic, l'association chargée par l'État français de gérer le [.fr](#), vient de créer un site pour faciliter le choix et la réservation de votre nom de domaine en [.fr](#). En quelques secondes, vous pouvez y vérifier si le nom que vous avez choisi est disponible.

> Rendez-vous sur [réussir-en.fr](#).



ENREGISTRER VOTRE NOM DE DOMAINE

CHOISIR UN PRESTATAIRE

L'enregistrement d'un nom de domaine entraîne le règlement annuel d'une redevance, peu coûteuse. Il s'effectue auprès d'un prestataire spécialisé, appelé bureau d'enregistrement. En France, il en existe plusieurs centaines, de toutes tailles, proposant de nombreux services annexes, comme le pointage de votre nom de domaine vers votre site Internet, la création d'adresses électroniques, le développement ou

l'hébergement de sites... Ces services sont eux aussi payants. Prenez soin de comparer les tarifs proposés. Détail important : il est possible, à tout moment, de changer de bureau d'enregistrement.

Pour simplifier votre choix, l'Afnic met à votre disposition un outil d'aide au choix, en fonction de vos besoins. Retrouvez-le sur [réussir-en.fr](http://reussir-en.fr).

S'IDENTIFIER CORRECTEMENT

Vous devez choisir qui sera le propriétaire de votre nom de domaine : vous, à titre personnel, ou votre entreprise. Ce dernier choix est recommandé si votre démarche est effectivement à caractère professionnel. En vous inscrivant comme contact administratif, vous permettez à ceux qui le souhaitent d'obtenir facilement vos coordonnées sur l'annuaire « Whois ». Votre prestataire, si vous avez fait appel à un spécialiste

pour réaliser votre site, peut être inscrit en tant que contact technique.

On vous demande une adresse électronique : choisissez celle que vous êtes sûr de conserver et de consulter régulièrement car c'est par ce moyen, par exemple, que vous êtes alerté quand l'échéance de renouvellement approche. Et n'oubliez pas de signaler vos éventuels changements de coordonnées.



FAIRE VIVRE SON NOM DE DOMAINE

CRÉER SON SITE ET LE MAINTENIR À JOUR

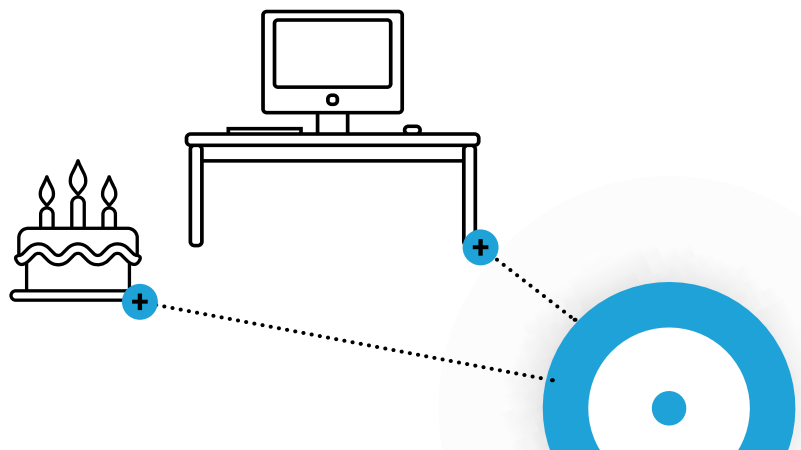
Un nom de domaine ne sert... que si l'on s'en sert ! Il vous revient de créer votre site et de le faire vivre. Même si vous en confiez la création et l'hébergement à un prestataire, vérifiez régulièrement que vos différents noms de domaines sont actifs, pointent bien

sur ce site et que les courriels vous parviennent. N'oubliez pas de relever ces derniers régulièrement et de mettre à jour les informations que vous communiquez : un site à l'abandon fait parfois plus mauvais effet que pas de site du tout !

RENOUVELER SON ENREGISTREMENT

Attention, comme les marques, un nom de domaine n'est pas enregistré pour une durée illimitée. Pour de nombreuses extensions, il faut le renouveler chaque année. La plupart des bureaux d'enregistrement vous alertent en temps utile. Pour ne prendre aucun risque, il est recommandé d'effectuer cette opération un ou deux mois avant l'échéance.

Un nom de domaine non renouvelé cesse d'abord de fonctionner – les visiteurs ne peuvent donc plus se rendre sur votre site – avant d'être supprimé des bases du registre, au bout de quelques semaines. N'importe qui peut alors se l'approprier.





FAIRE VIVRE SON NOM DE DOMAINE

SUPPRIMER OU CÉDER SON NOM DE DOMAINE

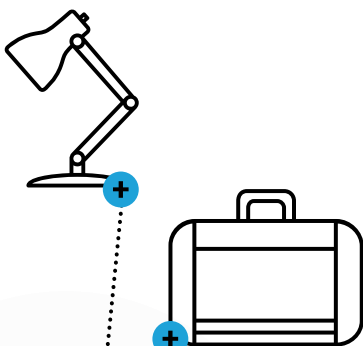
Délibérément, vous pouvez, à tout moment, faire supprimer votre nom de domaine, par l'intermédiaire du bureau d'enregistrement. Il redeviendra ainsi disponible pour un nouveau titulaire.

Vous pouvez aussi le céder à un nouveau titulaire, gracieusement ou non. Là encore, la demande s'effectue auprès du bureau d'enregistrement.

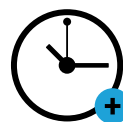
CHANGER DE BUREAU D'ENREGISTREMENT

On peut aussi changer de bureau d'enregistrement. Cette opération, appelée « transfert de nom de domaine » nécessite de prendre quelques précautions, pour éviter

toute interruption de service. Le plus simple est de demander conseil au bureau que vous envisagez de rejoindre.



PLUS DE RENSEIGNEMENTS
SUR LE SITE DE L'AFNIC :
AFNIC.FR



POUR CRÉER RAPIDEMENT
VOTRE ADRESSE EN .FR,
RENDEZ-VOUS SUR
RÉUSSIR-EN.FR

